



**ORDRE DU JOUR**  
**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL**  
**29 FÉVRIER 2024 à 8 h**

- 1. OUVERTURE**
  - 1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 29 février 2024
- 2. ADMINISTRATION**
  - 2.1 Proclamation – Journée nationale de promotion de la santé mentale positive
  - 2.2 Participation d'un membre du conseil – Autorisation de dépenses – GALA de remise des Prix d'excellence en français Gaston-Miron
- 3. FINANCES ET TRÉSORERIE**

Aucun point
- 4. RESSOURCES HUMAINES**

Aucun point
- 5. TRAVAUX PUBLICS**

Aucun point
- 6. SERVICES TECHNIQUES**
  - 6.1 Modification - Autorisation de signature – Protocole d'entente – Travaux de prolongement de rue et d'infrastructures – rue Alexis
  - 6.2 Demande de subvention - Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable
- 7. URBANISME**

Aucun point
- 8. LOISIRS**

Aucun point
- 9. INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun point
- 10. AVIS DE MOTION**

Aucun point
- 11. RÈGLEMENTS**

Aucun point
- 12. DOCUMENTS DÉPOSÉS**

Aucun point
- 13. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC**
- 14. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)**

**Règlement 1265, art.22**

Tout membre du public qui pose une question orale doit :

- Débuter son intervention en s'identifiant avec son nom et prénom;
- S'adresser au président en terme poli et ne pas utiliser un langage injurieux, grossier ou diffamatoire;
- Poser une seule question dans un délai maximum de 3 minutes;
- Un membre du public peut poser une nouvelle question seulement après épuisement de la liste des personnes ayant données leur nom, mais également avant la fin du délai prévu pour la période de question.

- 15. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Levée de la séance

(s) Audrey Sénécal

Me Audrey Sénécal  
Greffière et directrice des Services juridiques